

<http://enseignants.se-uns.org/Reforme-du-college-la-Segpa-a-la-marge>



Enseignants de l'Unsa

# Réforme du collège : la Segpa à la marge

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : lundi 18 janvier 2016

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Les DHG pour la rentrée prochaine sont en train d'arriver dans les établissements. C'est une étape importante pour la préparation de la rentrée prochaine.

Des DHG stabilisées

Dans le cadre de la réforme, le ministère s'est engagé à ce que les taux d'encadrement en collège soient au moins maintenus. En clair, seule une baisse des effectifs pourrait entraîner une baisse de la DGH. Dans les autres cas, la DGH doit être égale ou supérieure à celle de l'an dernier.

Les marges profs

Parmi les nouveautés de la réforme, il y a la liberté laissée aux établissements de répartir les « marges profs » qui leur sont données. Les premières informations en direct des collèges nous montrent que les dotations en marge profs (DHS de 2,75 heures par division) sont distribuées de manière très inégale en Segpa, au motif qu'elles bénéficient déjà de faibles effectifs et de dédoublements en enseignement professionnel.

Pourtant, la nouvelle circulaire Segpa engage à resserrer les liens avec le collège sur une base de grille horaire calquée sur celle du collège avec des EPI et de l'AP.

Un message politique contradictoire

Pour le SE-Unsa, la marge d'autonomie accordée au collège dans le cadre de la réforme doit aussi concerner la Segpa et être d'abord mise au service de la réussite des élèves les plus fragiles. Elle doit faciliter la mise en place de l'AP et des EPI et aider à la mise en oeuvre d'organisations plus inclusives, comme le propose la circulaire.

Le SE-Unsa est intervenu au ministère pour s'assurer que l'article 7 de l'arrêté collège s'applique bien aux divisions de Segpa. Celles-ci doivent être comptabilisées pour l'attribution de la DHS. Les élus en CTA et CTSD exigeront ces moyens réglementaires.

Les élèves de Segpa sont bien des collégiens comme les autres et méritent de bénéficier des mêmes moyens.